

HOMOLOGATION DE PISTE DE BMX - 2011

En vertu du règlement de sécurité BMX de la FQSC, chaque piste utilisée pour l'entraînement ou la compétition doit être homologuée par la FQSC selon la procédure établie en annexe 1 du dit règlement. <http://www.fqsc.net/general/reglements-0>

L'homologation est réalisée par des homologateurs de la FQSC. Ce processus veille à s'assurer que les normes établies dans le Guide de construction d'une piste de BMX sont respectées. <http://www.fqsc.net/bmx/infrastructures-de-bmx>

Chaque responsable d'une piste de BMX (club, ville, etc.) doit faire une demande d'homologation ou de renouvellement de celle-ci annuellement. Le formulaire doit être complété, signé et retourné au bureau de la FQSC à chaque année. L'homologation d'une piste de type récréative pourrait être biannuelle. Dans ce cas, le certificat d'homologation l'indiquera comme tel.

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE PISTE DE BMX

Nom de la piste : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
 No. Rue App. Ville Code Postal

Tél. : (_____) _____ (rés.) Courriel : _____

Club affilié FQSC (si tel est le cas) : _____

TYPE DE PISTE : Compétitive Type d'homologation : Première homol.
 Régionale Renouvellement
 Récréative

PRÉSENCE D'UNE GRILLE DE DÉPART : Oui Non

PRÉSENCE D'OPÉRATEURS DE GRILLE DE DÉPART FORMÉS (MIN. 2) : Oui Non

Pour qu'une grille de départ puisse être incluse dans l'homologation, votre organisme doit compter deux opérateurs de grille de départ formés par la FQSC.

Si oui, indiquez leurs noms :

1) _____ 2) _____

CONDITIONS D'HOMOLOGATION

1. Joindre le paiement des frais d'homologation :

Première homologation	Renouvellement	
<input type="checkbox"/> 100 \$	<input type="checkbox"/> 70 \$	si la demande est faite par un club de BMX affilié à la FQSC
<input type="checkbox"/> 275 \$	<input type="checkbox"/> 150 \$	si la demande est faite par un autre responsable (ville, maison des jeunes, etc.)

2. Dans le cas d'une première homologation, fournir les documents suivants :

- Plan de la piste avec coordonnées du constructeur
- Lettre de la municipalité confirmant le respect de la réglementation municipale

RAPPEL Nous vous rappelons que le club / organisateur d'une compétition de BMX sanctionnée par la FQSC doit détenir le certificat d'homologation de la piste, selon les termes requis dans le Règlement de sécurité pour la compétition de BMX.

Signature : _____ Date : _____

À l'usage de la FQSC

Reçu le : _____ Émise le : _____ \$\$ _____ Initiale : _____